

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111215-2011_A183-DE
Date de télétransmission : 03/01/2012
Date de réception préfecture : 03/01/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A183

OBJET : Ressources - Déclaration d'intérêt communautaire et garantie d'emprunt - OPH 13 Habitat - Résidence "Les Prairies" à Aix-en-Provence - Acquisition d'un ensemble de 96 logements occupés - Modification de la durée du prêt garanti fixée par la délibération n°2011_A078 du Conseil communautaire du 30 juin 2011

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPEYREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amarila - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_09

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources / Finances

Objet : Déclaration d'intérêt communautaire et garantie d'emprunt - OPH 13 Habitat – Résidence « Les Prairies » à Aix en Provence – Acquisition d'un ensemble de 96 logements occupés – Modification de la durée du prêt garanti fixée par la délibération n°2011-A078 du Conseil communautaire du 30 juin 2011.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté a accordé une garantie d'emprunt d'un montant de 2 442 234€ au profit de l'OPH 13 Habitat pour l'acquisition d'un ensemble de 96 logements occupés sur la résidence « Les Prairies » à Aix-en-Provence. La durée du prêt garanti, fixée initialement à 40 ans par la délibération n°2011-A078 du 30 juin 2011, est ramenée à 35 ans.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a accordé à l'OPH 13 HABITAT, par la délibération n°2011-A078 du 30 juin 2011, sa garantie à hauteur de 55 % pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt d'un montant global de 4 440 425 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition auprès de la Société Nationale Immobilière (S.N.I.) d'un ensemble de 96 logements occupés sur la résidence "Les Prairies" située 90 avenue Saint Joseph à Aix en Provence.

La durée du prêt mentionnée dans la délibération n°2011-A078 était de 40 ans, cette durée est modifiée et ramenée à 35 ans. Les autres caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont inchangées.

Les caractéristiques du prêt consenti sont donc désormais les suivantes :

- Prêt PEX

- *Montant du prêt en €* : 4 440 425 €
- *Durée de la période de préfinancement* : sans préfinancement
- *Durée de la période d'amortissement* : 35 ans
- *Périodicité des échéances* : annuelle
- *Index* : Livret A
- *Taux d'intérêt actuariel annuel* : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- *Taux annuel de progressivité* : de 0 à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2;

VU la délibération n° 2009-A054 du Conseil Communautaire du 15 mai 2009 en matière d'octroi de garantie financière aux logeurs sociaux pour favoriser la production de logements ;

VU la délibération n°2011-A078 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 accordant une garantie d'emprunt d'un montant de 2 442 234€ à l'OPH 13 Habitat pour l'opération « Les Prairies » à Aix en Provence.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification à 35 ans de la durée du prêt garanti fixée par la délibération n°2011-A078 du Conseil communautaire du 30 juin 2011.
- **DECLARER QUE** la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 35 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH 13 HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **AUTORISER** Madame le Président ou le Vice-président Délégué aux Finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

OBJET : Ressources - Déclaration d'intérêt communautaire et garantie d'emprunt - OPH 13 Habitat - Résidence "Les Prairies" à Aix-en-Provence - Acquisition d'un ensemble de 96 logements occupés - Modification de la durée du prêt garanti fixée par la délibération n°2011_A078 du Conseil communautaire du 30 juin 2011

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI 03 JAN. 2012

